

DEC151892DR05

Décision portant nomination de M. Marc Anduze aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7638 intitulée laboratoire Leprince-Ringuet – LLR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7638 intitulée laboratoire Leprince-Ringuet et nommant M. Jean-Claude Brient en qualité de directeur ;

Considérant que M. Marc Anduze a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 1^{er} au 3 juin et du 29 juin au 1^{er} juillet 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Marc Anduze, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7638 intitulée laboratoire Leprince-Ringuet, à compter du 1^{er} juillet 2015.

M. Marc Anduze exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Anduze est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 août 2015

Le directeur de l'UMR 7638
Jean-Claude Brient

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur général de l'Ecole Polytechnique